



# Arrêt des prêts et retour des livres au CDI

publié le 06/06/2025

## ■ Retour des livres empruntés au CDI

Fin des prêts à partir du **lundi 16 juin 2025**

■ Tous les livres empruntés doivent impérativement être **rapportés au plus tard le mardi 24 juin**.

→ Vous pouvez bien sûr commencer à les rapporter dès maintenant.

Une lettre de rappel sera distribuée la semaine prochaine aux élèves qui pourraient avoir un doute sur leurs emprunts.

■ Pensez à vérifier à la maison (ou au fond du sac !) si vous n'avez pas oublié un livre emprunté au CDI.

⚠ Les ouvrages non restitués seront facturés aux familles.

■ Élèves de 3e : attention ! Aucun Exeat (certificat de fin de scolarité) ne pourra être délivré sans le retour complet des documents empruntés.

■ Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Mme Helliet

Professeure documentaliste



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.